

VADEMECUM ITINÉRAIRES CULTURELS



Nature	Document numérique bilingue (français et anglais)	
Titre	Gestion des Itinéraires culturels : de la théorie à la pratique , Vademecum des Itinéraires culturels Edition anglaise : Cultural Routes management: from theory to practice Step-by-step guide to the Council of Europe Cultural Route	
Auteurs	Conseil de l' Europe	
Date de publication	2015	
Nombre de pages	224	
Pays	FR Strasbourg	
Editeur	Conseil de l' Europe	
Lien internet		
Lieu de consultation ou mode d'accès	Vademecum des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : https://rm.coe.int/cultural-routes-management-from-theory-to-practice/168098b062	

Note argumentaire de la contribution

Ecrit en 2015, alors que coexistent déjà 25 itinéraires culturels, (cf ECM 148), ce *vademecum* **Gestion des Itinéraires culturels : de la théorie à la pratique** rassemble dans 214 pages, écrites à plusieurs voix et de plusieurs nationalités, la somme de tout ce qu'il faut savoir pour « aboutir » un projet d'itinéraire culturel.

Au préalable, la valeur du patrimoine culturel est posée dans sa capacité à répondre au besoin de promotion de la cohésion sociale, de la nécessité du dialogue interculturel et du droit de tous à la culture.

Une première partie donne le contexte, l'histoire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, **leurs** buts et philosophie ; *Puis elle en montre la diversité typologique : chemins, patrimoine immatériel et enfin, comment ils contribuent aux objectifs de la politique européenne en matière de culture, y compris pour son rayonnement paneuropéen et mondial, Elle ouvre aussi des possibilités de coopération au-delà de l'Europe, par exemple, avec les pays du Bassin méditerranéen.*

La deuxième partie « De l'idée au projet » donne la déontologie et des conseils pratiques et de *Comment créer un Itinéraire culturel*, en décrivant en détail les phases et critères du projet.

Enfin une importante troisième partie se centre sur les outils de gouvernance des itinéraires culturels ; en abordant le thème du développement durable des réseaux d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, celui des nouveaux touristes et des nouvelles stratégies touristiques pour les Itinéraires culturels, celui de la Recherche de financement et enfin, la délicate question des plans de gestion.

Véritable guide pratique, chaque partie et sous partie est assortie de encadrés de synthèses, de tableaux pédagogiques, avec des questions pour s'appropriier le sujet, pas à pas, *step by step...*

Il est un outil utilisable bien au-delà du seul public des potentiels candidats aux itinéraires culturels

Abécédaire

1987 - 2015 - CITOYENNETE EUROPEENNE - COHESION SOCIALE - CREER - DIALOGUE INTERCULTUREL - EUROPE - FAIRE RESEAU - GESTION –GUIDE – ITINERAIRE CULTUREL - OUTILS DE GOUVERNANCE – PAS A PAS - PRATIQUE - DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

AVANT-PROPOS 5

CHAPITRE I – CONTEXTE 7

1.1. Histoire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Penelope Denu 7

1.2. Buts et philosophie

Penelope Denu 9

1.3. Définir et classer les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Eleonora Berti 14

1.4. Contexte culturel : résolutions et conventions fondamentales aux niveaux européen et international

Eleonora Berti 23

CHAPITRE II – ITINÉRAIRES CULTURELS – DE L'IDÉE AU PROJET 35

2.1. Comment créer un Itinéraire culturel : phases et critères du projet

Eleonora Berti 35

2.2. Le patrimoine des Itinéraires culturels : entre paysages, traditions et identité

Eleonora Berti, Alessia Mariotti 43

2.3. La dimension scientifique des Itinéraires culturels : comités scientifiques et réseaux de connaissances

Maria Gravari-Barbas 56

2.4. Tourisme et Itinéraires culturels : pôles, districts culturels et systèmes touristiques

Alessia Mariotti 63

2.5. Tourisme, communauté et durabilité socioculturelle dans les Itinéraires culturels

Yoel Mansfeld 75

2.6. Communiquer sur les Itinéraires culturels : marketing et branding

Nick Hall 87

2.7. Présentation, analyse, évaluation et certification du projet

Eleonora Berti 104

2.8. L'évaluation des Itinéraires culturels

Kseniya Khovanova-Rubicondo 106

CHAPITRE III – OUTILS DE GOUVERNANCE DES ITINÉRAIRES CULTURELS 113

3.1. Gouvernance et développement durable des réseaux d'Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Kseniya Khovanova-Rubicondo 113

3.2. Nouveaux touristes et nouvelles stratégies touristiques pour les Itinéraires culturels

Wided Madjoub 122

3.3. Recherche de financements pour les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Marianna Martinoni 133

3.4. Lignes directrices pour les plans de gestion des Itinéraires culturels

Eleonora Berti, Alessia Mariotti 157

GLOSSAIRE 173

AUTEURS 183

ANNEXES 187

Extrait p 6

La vocation paneuropéenne du Conseil de l'Europe La culture au cœur du sujet et La culture, outil de rapprochement entre Est et Ouest

Le Conseil de l'Europe, fondé en mai 1949, n'est pas seulement la plus ancienne organisation internationale d'Europe, elle est aussi « la plus européenne ». Ses 47 Etats membres s'étendent jusqu'aux frontières du continent, voire au-delà puisque certains pays comme l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Russie et la Turquie sont à cheval sur l'Europe et l'Asie. A cette mosaïque riche et féconde de peuples et de cultures, il ne manque que le Bélarus, bien que ce pays soit partie à la Convention culturelle européenne depuis 1993.

En outre, le Conseil de l'Europe entretient des relations de plus en plus étroites avec des pays voisins de Méditerranée, d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, dans le cadre d'accords bilatéraux ou élargis portant sur des domaines aussi divers que l'analyse constitutionnelle, la coproduction cinématographique, la formation de professionnels des médias, la pharmacopée, le dialogue interreligieux et bien d'autres.

Le but du Conseil de l'Europe, exprimé en 1949 dans son Statut, est « de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social »¹.

Ce texte visionnaire précise que ce but « sera poursuivi [...] par l'examen des questions d'intérêt commun, par la conclusion d'accords et par l'adoption d'une action commune dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, ainsi que par la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Dès son traité fondateur, le Conseil de l'Europe plaçait donc la culture au centre de ses ambitieux projets de coopération internationale, au même niveau que les questions juridiques, sociales et liées aux droits de l'homme.

Accord partiel élargi fait suite à la première étape de 2005 du sommet de Varsovie, revue en 2009 pour une proposition en 2010, pour trois ans et conduite et consolidée en 2013 :

La Résolution CM/Res(2013)66 confirme les objectifs de la coopération culturelle européenne tels qu'incarnés par les Itinéraires, qualifiant le programme d'« outil essentiel de sensibilisation au patrimoine européen commun conçu comme la pierre angulaire de la citoyenneté européenne, un moyen d'améliorer la qualité de vie et une source de développement social, économique et culturel ». Elle souligne aussi « l'importance des Itinéraires culturels qui illustrent de manière tangible, par des parcours européens transfrontaliers, le pluralisme et la diversité de la culture européenne fondée sur des valeurs partagées et qui favorisent le dialogue et la compréhension entre les peuples ».

Elle ouvre aussi des possibilités de coopération au-delà de l'Europe, par exemple avec les pays du Bassin méditerranéen.

On peut aussi définir l'Itinéraire culturel comme un bien culturel complexe et comme un projet territorial comprenant différents aspects d'expression culturelle et entrant dans le cadre actuel d'interprétation du patrimoine.

Compte-tenu de ces définitions, du contexte culturel et du vif débat dont font l'objet les Itinéraires culturels, le projet n'a rien de simple : il doit tenir compte de plusieurs dimensions, comme les aspects territoriaux et transfrontaliers, les questions touristiques, économiques, sociales, interculturelles/interreligieuses, le caractère créatif et la durabilité. Dans le cas particulier des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, toutes ces dimensions expriment un autre élément, évident et essentiel pour comprendre l'importance des itinéraires d'un point de vue social : celui de la citoyenneté européenne.

Itinéraires culturels – De l'idée au projet

Pour établir un dossier finalisé d'un Itinéraire culturel éligible à la certification du Conseil de l'Europe, il convient de tenir compte des critères décrits dans la Résolution CM/Res(2013)67 révisant les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Ces règles doivent être considérées comme le cadre formel régissant la réalisation du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

2.1.1. Itinéraires culturels : un projet culturel territorial complexe

Les Itinéraires culturels et le patrimoine associé font partie de la mémoire et de l'héritage d'une communauté.

Au même titre que les autres classes de biens patrimoniaux, les Itinéraires culturels jouent un rôle important au niveau territorial.

Les Itinéraires culturels eux-mêmes ainsi que leurs éléments constituent souvent des repères pour les territoires,

ils permettent de distinguer ces derniers et s'inscrivent dans les identités et les cultures territoriales. Ils servent de ressource pour le développement de projets de terrain dans tous les sites impliqués. Ils facilitent la création d'un réseau cohérent de parties prenantes et stimulent son fonctionnement. Les trois rôles joués par le patrimoine sont essentiels pour les projets d'Itinéraire culturel tant au niveau local qu'europpéen.

Les critères d'éligibilité énumérés dans les règles permettent de choisir des thèmes, chacun des critères correspondant à un objectif du programme. Pour qu'un thème soit accepté, il doit obligatoirement répondre à tous les critères. Chaque projet d'Itinéraire culturel doit s'organiser autour d'un thème européen, raconter au

fil du voyage une histoire reposant sur le thème choisi et évoquée tout au long du tronçon de l'itinéraire situé en Europe. Le thème se réalise à travers une série de projets de coopération, répondant aux priorités d'action

Indiquées dans les règles. Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe doivent se déployer sur une vaste superficie. La dimension spatiale est essentielle dans la mesure où elle permet d'intégrer dans chaque projet les niveaux territoriaux appropriés qui serviront à mesurer l'échelle d'un itinéraire :

au niveau local ;

au niveau national ;

au niveau multinational ;

au niveau européen ;

au niveau continental (des lors que le thème nécessite une coopération étendue à des pays non membres du Conseil de l'Europe).

Les Itinéraires culturels constituent un véritable « hypertexte planétaire » que nous pouvons lire pas à pas, dans la lenteur du déplacement et qui, avec ses sons et ses couleurs, ses formes et ses odeurs, nous aide à découvrir les liens entre les éléments et les caractères que nous rencontrons au fil du voyage.

2.1.3. Les cinq étapes principales d'un projet d'Itinéraire culturel

Cinq priorités d'action doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'Itinéraire culturel : La définition d'un thème ; L'identification des éléments du patrimoine ; La création d'un réseau européen doté d'une structure juridique ; des actions communes ; une visibilité commune.

Définition d'un thème

La première condition inhérente à tout projet d'itinéraire culturel est le concept d'itinéraire : le thème du projet doit répondre à un ensemble de critères pour être accepté dans le cadre du programme. En vertu de la Résolution CM/Res(2013)67 :

1. le thème doit être représentatif des valeurs européennes et être commun à plusieurs pays d'Europe ;
2. le thème doit faire l'objet d'une recherche et d'un développement effectués par des groupes d'experts pluridisciplinaires venant de différentes régions de l'Europe, afin d'illustrer ce thème par des actions et des projets s'appuyant sur une argumentation commune ;
3. le thème doit être représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens, et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui ;
4. le thème doit se prêter à des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes, et donc répondre aux réflexions et préoccupations du Conseil de l'Europe dans ces domaines ;
5. le thème doit permettre l'essor d'initiatives et de projets exemplaires et innovants dans les domaines du culturel et du développement durable ;
6. le thème doit permettre le développement de produits touristiques en partenariat avec des opérateurs touristiques, produits destinés à des publics variés, y compris les publics scolaires.

Chaque thème doit être mis en œuvre par une série de projets de collaboration devant s'inscrire dans les champs d'action prioritaires décrits dans les critères susmentionnés.

Les initiateurs d'un itinéraire sont également appelés à répondre à trois questions clés : **quelle histoire souhaitent-ils raconter aux voyageurs et aux citoyens d'Europe ? comment le thème choisi se manifeste-t-il dans les différents pays associés au projet ? comment le thème permet-il de mieux comprendre l'histoire européenne et l'Europe d'aujourd'hui ?**

Les thèmes des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont riches et variés, et offrent un panorama complet de la multiplicité du patrimoine européen et des liens culturels qui unissent nos pays.

Actions coordonnées tout au long de l'itinéraire

Tant conjointement qu'à titre individuel, il convient pour les membres d'entreprendre toute une série d'actions, conformément aux cinq champs d'action prioritaires décrits dans la Résolution CM/Res(2013)67.

Coopération en matière de recherche et de développement

L'itinéraire doit encourager différents types de coopération culturelle, y compris au niveau scientifique, et favoriser le débat scientifique et social sur le thème retenu.

Chapitre II – Itinéraires culturels – De l'idée au projet Chaque Itinéraire culturel doit établir un réseau universitaire et un comité scientifique européen pluridisciplinaire, chargés d'étudier différents aspects liés au thème choisi pour l'itinéraire.

Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen

L'un des principaux objectifs du programme des Itinéraires culturels est de proposer aux citoyens européens

une interprétation de leur histoire et de leur patrimoine communs, en mettant en évidence à la fois leur diversité

et leurs correspondances, afin de faciliter le débat sur une identité européenne commune.

Chaque thème devrait contribuer à ce processus de médiation culturelle, en fournissant un cadre large et représentatif de l'histoire ancienne et contemporaine de l'Europe.

En effet, il est fondamental de prendre aussi en compte l'histoire récente et vivante de l'Europe : le programme

a en partie été lancé afin d'étudier les aspects de la culture européenne sur le terrain, au-delà des divergences

et des obstacles d'ordre ethnique, historique et politique. Ainsi, les Itinéraires culturels servent avant tout de

laboratoire « à ciel ouvert » de la construction européenne.

Ils constituent également des outils pratiques de mise en œuvre des chartes, conventions et recommandations

relatives au patrimoine culturel et au tourisme durable, en prônant une approche éducative visant à sensibiliser

à l'importance des concepts de protection et de durabilité. Cette partie de la Résolution CM/Res(2013)67 dispose ainsi que chaque projet doit « prendre en compte et promouvoir les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'Unesco et de l'Icomos concernant la restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, le paysage et l'aménagement du territoire », mais aussi « repérer et valoriser des espaces et des sites patrimoniaux européens autres que les monuments et sites exploités habituellement par le tourisme, en particulier dans les territoires ruraux, mais aussi dans les espaces industriels en voie de reconversion économique ».

Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens

La fonction éducative des Itinéraires culturels est particulièrement mise en avant dans ce champ d'action : chaque projet doit susciter l'organisation d'un ensemble d'activités cohérentes destinées à de jeunes Européens venant de cultures et de milieux différents. Il s'agira d'événements culturels, par exemple de jumelages et d'échanges scolaires, de séminaires ou encore d'universités d'été et d'hiver, abordant des questions sur la mémoire, l'identité et l'histoire des peuples européens. Le thème de chaque itinéraire et les activités connexes doivent permettre aux jeunes Européens de prendre conscience de l'identité, de la citoyenneté et des valeurs Européennes inscrites au cœur du programme.

La sensibilisation et l'éducation aux questions relatives au patrimoine constituent également un axe de travail majeur. La pratique de la culture et des arts dans le contexte de ces échanges procure aux jeunes générations la possibilité « d'expérimenter concrètement » le dialogue interculturel. Les activités menées dans ce domaine doivent s'intégrer dans des projets pilotes susceptibles de servir d'exemples aux partenaires des itinéraires, à d'autres itinéraires et aux acteurs locaux.

Le caractère essentiel de l'éducation est également mis en lumière à l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme¹, qui énonce que :

« L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

Pratique contemporaine de la culture et des arts

Les Itinéraires culturels sont des laboratoires permettant de réinterpréter les traditions, l'art ou le patrimoine, et d'encourager des activités et des projets artistiques qui explorent les liens entre le patrimoine et la culture contemporaine, afin de mettre en valeur, dans la pratique contemporaine de la culture et des arts, les pratiques les plus créatives, en particulier dans les pratiques d'initiation des jeunes Européens.

L'un des objectifs du programme est de refléter les valeurs du Conseil de l'Europe relatives au patrimoine et à la culture : selon l'organisation, le patrimoine n'est pas une entité figée et statique, mais un processus vivant et dynamique, en constante évolution.



**"Coopér'actif - habiter ensemble, autrement demain"
Projet Erasmus+ 2018-1-FR01-KA201-048236**

*"Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable
de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues."*